



Web 2020 **Vienne 2021**

5^e Conférence mondiale des présidents de parlement

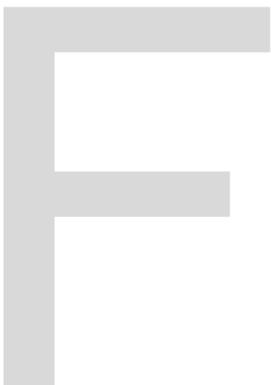
Les parlements pour la paix, les peuples et la planète #5WCSP



DÉCLARATION DE HAUT NIVEAU

sur le thème *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète*

1. En août 2020, nous, présidents de parlement, nous sommes réunis pour le volet en ligne de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. Le monde vivait depuis cinq mois une pandémie mondiale et comptait plus de 20 millions de cas enregistrés d'infection à la COVID-19 et au moins 750 000 décès attribués au virus. Le volet en ligne a abouti à un engagement en faveur du renforcement de la coopération internationale, de la solidarité et de l'action multilatérale non seulement pour sortir le monde de la crise, mais aussi pour le transformer afin qu'il soit meilleur et plus résilient. Au début du mois de septembre 2021, la pandémie se soldait par plus de 220 millions de cas confirmés d'infection à la COVID-19 et plus de 4,5 millions de décès, ainsi que par des perturbations importantes des systèmes de santé essentiels dans plusieurs régions, ce qui souligne le besoin urgent d'une approche multisectorielle bien coordonnée de l'urgence sanitaire, garantissant une capacité de pointe à tous les niveaux dans tous les pays.
2. Dans notre déclaration d'août 2020, nous avons souligné l'importance cruciale que revêtent le multilatéralisme et la solidarité internationale lorsqu'il s'agit de relever les défis socio-économiques redoutables de notre époque. Alors que certains pays commencent enfin à sortir de la pandémie, cette déclaration est plus pertinente que jamais. Le fait même que nous ayons pu nous rencontrer en personne à Vienne témoigne des progrès considérables qui ont été réalisés grâce à nos efforts collectifs, notamment en termes de développement et de fourniture de vaccins vitaux pour tous afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Cette conférence a donné à nombre d'entre nous l'occasion, pour la première fois depuis plus de 18 mois, de nous rencontrer en personne pour partager nos expériences et les leçons tirées de la pandémie, et d'envisager avec un espoir renouvelé une reprise positive, fondée sur notre action commune pour reconstruire – et construire l'avenir – en mieux.
3. La reprise doit tenir compte de l'impact particulier de la pandémie sur les femmes et les filles, les jeunes et les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations marginalisées et vulnérables, les réfugiés et les communautés touchées par les conflits. Les efforts en faveur de la reprise doivent respecter l'état de droit, les principes démocratiques et les droits de l'homme universels. La reprise doit être inclusive, durable et verte, et intégrer des solutions innovantes à la crise climatique. Nous devons œuvrer main dans la main, en tant qu'une seule famille humaine, pour faire face aux épidémies et à d'autres crises, en surpassant les différences de toute sorte et en cherchant à promouvoir une culture de tolérance, de coexistence et d'acceptation de l'autre. Un engagement renouvelé de tous les parlementaires du monde entier en faveur d'un multilatéralisme sérieux et efficace est essentiel à une telle reprise.
4. Nous reconnaissons que les femmes ont apporté une contribution considérable, en première ligne de la riposte à la pandémie de COVID-19. Pourtant, la pandémie a eu un impact disproportionné sur les femmes et les filles, les confinements les rendant plus vulnérables à la violence familiale et alourdissant la charge des soins aux enfants et aux personnes âgées. Les femmes ont également été plus susceptibles de perdre leur emploi ou leur revenu en



raison de la récession socio-économique. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables dans des situations de conflit. Toutes ces situations ont mis en évidence l'importance de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de la riposte à la COVID-19 et de la reprise. Nous devons construire l'avenir d'une manière plus sensible au genre et élaborer un nouveau pacte social mondial pour l'égalité des sexes, permettant aux femmes de participer pleinement et effectivement à toutes les sphères de la société. Dans cette optique, les femmes doivent prendre part à la stratégie et au processus décisionnel de reprise post-COVID-19 et la première étape pour y parvenir est de veiller à une représentation équitable et effective des femmes dans les parlements, les gouvernements, les entreprises privées et les autres organes décisionnels.

5. Nous reconnaissons également que les mesures de distanciation sociale et de confinement prises pendant la pandémie ont eu un effet dévastateur sur les jeunes, limitant leur accès à l'éducation et réduisant leurs perspectives d'emploi, ce qui a entraîné un isolement et une augmentation des problèmes de santé mentale. Dans le même temps, les jeunes ont assumé des rôles vitaux de première ligne en tant que travailleurs des services de santé, des services publics et du commerce de détail, et ont soutenu leurs communautés pendant la pandémie. Nous reconnaissons ces rôles cruciaux et nous nous engageons à mettre à profit l'énergie positive et la capacité d'innovation des jeunes en faisant tout notre possible pour accroître leur représentation dans nos parlements, notamment en adhérant à la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* qui préconise plusieurs mesures de transformation. Nous nous engageons également à promouvoir des initiatives visant à éduquer et former les jeunes aux nouvelles technologies de l'information, afin de les préparer ainsi aux emplois de demain.
6. La pandémie de COVID-19 a déclenché une crise multiforme qui a compromis les avancées en matière de réalisation des objectifs de développement durable, fragilisé les États et érodé la coopération internationale, entraînant une aggravation de la pauvreté, de la faim, des inégalités et de la violence à l'échelle mondiale. Les parlements doivent se montrer à la hauteur du défi, avant tout en protégeant les normes et les principes de la paix, du développement, de la démocratie, des droits de l'homme et du respect de l'état de droit. Nous devons également exploiter les nombreux avantages du dialogue et de la coopération interparlementaires pour jeter les ponts d'une meilleure compréhension, ce qui permettra de poser les bases d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus durable où chacun peut vivre libre et dans la dignité.
7. C'est pourquoi la reprise économique mondiale doit être inclusive et prévoir des engagements à lutter contre la pauvreté et les inégalités, réduire le chômage et améliorer l'accès à l'éducation et aux services essentiels, suscitant ainsi des efforts renouvelés pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et construire des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives. Comme l'a reconnu l'ONU, les parlements ont un rôle clé à jouer dans l'identification d'actions audacieuses et transformatrices pour concrétiser la réalisation des ODD. À moins d'une décennie de l'échéance, nous nous engageons une fois de plus à redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de notre travail parlementaire.
8. Une reprise durable après la pandémie de COVID-19 dépendra dans une large mesure de la coopération et de la solidarité internationales. Par conséquent, nous réitérons notre soutien à l'Organisation mondiale de la Santé, notamment à ses travaux sur la recherche, les interventions rapides et une meilleure préparation aux pandémies grâce à une coopération renforcée entre les nations. Nous appelons à un renforcement de la coopération internationale en matière de recherche, développement, production et distribution des vaccins, et à l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des vaccins. À cet égard, les vaccins doivent être distribués rapidement, de manière juste, équitable, et universelle. Personne ne sera à l'abri de la COVID-19 tant que tout le monde ne le sera pas. Des mesures innovantes, telles que l'octroi volontaire de licences et l'échange de savoir-faire et de technologies, doivent être adoptées pour améliorer l'accès équitable à des vaccins abordables et augmenter la production et la distribution mondiales de vaccins à long terme. Nous saluons la collaboration entre les pays, ainsi que celle des organisations de santé et des fabricants, y compris dans le cadre du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et du Programme d'accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX). Cependant, il reste beaucoup à faire pour garantir un accès sans entraves et équitable aux vaccins contre la COVID-19 à tous les pays.

9. Nous demandons instamment qu'une collaboration soit mise en place aux fins de recherche continue et d'innovation concernant le traitement et l'élimination de la COVID-19 et des coronavirus en général, y compris sur les effets débilissants à long terme du syndrome post-COVID-19 (également appelé "COVID long"). En outre, nous appelons à une coopération étroite permettant de préparer le monde aux futures pandémies. À cet égard, il est important d'œuvrer à l'établissement d'une charte mondiale de la santé qui devra recueillir l'approbation des dirigeants du monde entier et qui garantira la sécurité sanitaire de la population mondiale, sans exception, et permettra de faire face aux épidémies et aux catastrophes de nature planétaire en s'appuyant sur des valeurs et des principes universels communs, et d'une manière qui garantisse le respect des droits de l'homme en matière de santé.
10. La reprise de l'économie mondiale après la pandémie de COVID-19 reste incertaine et inégale. De nombreux pays seront confrontés à d'énormes déficits budgétaires dans les années à venir et les parlements doivent être prêts à intervenir. Nous pensons qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui soit équitable, ouvert, inclusif, transparent et non discriminatoire, avec en son cœur l'Organisation mondiale du commerce, reste un fondement essentiel de l'économie mondiale. Nous appelons à une coordination accrue en matière de politique macroéconomique, à la poursuite des efforts visant à renforcer le commerce mondial durable et à lutter contre le protectionnisme et l'unilatéralisme, et à des mesures énergiques destinées à revitaliser l'économie mondiale – notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un système fiscal mondial plus équitable. Un élément clé de la reprise économique sera le progrès de l'économie numérique. Par conséquent, nous demandons que davantage d'efforts soient faits pour réduire la fracture numérique et garantir un accès équitable aux technologies, à internet et aux connaissances. Les parlements doivent contribuer à faciliter le développement des infrastructures numériques essentielles et à renforcer les compétences numériques au sein de leurs populations.
11. La pandémie de COVID-19 ne doit pas éclipser l'urgence de l'action climatique. Pour construire véritablement un avenir meilleur et une résilience à long terme, nous devons parvenir à une croissance verte, inclusive et fondée sur l'innovation, ainsi qu'à une reprise durable. Nous restons convaincus de la nécessité impérieuse de s'attaquer aux changements climatiques et réaffirmons l'importance cruciale de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des actions et objectifs définis dans l'Accord de Paris. Nous nous félicitons de l'appui accru à l'Accord de Paris, en particulier du retour des États-Unis d'Amérique au début de l'année en tant qu'État partie à cet instrument. Nous exprimons notre soutien ferme aux travaux qui permettront à la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021, de parvenir à des résultats ambitieux et collaboratifs, et nous sommes prêts à apporter une contribution parlementaire substantielle à ce processus.
12. Nous exprimons également notre vive préoccupation face aux effets négatifs de la crise climatique sur la santé et la sécurité humaines, tels que l'insécurité alimentaire accrue, le stress hydrique et la raréfaction des ressources résultant de la fréquence accrue et de l'aggravation des phénomènes météorologiques extrêmes, qui attisent à leur tour les conflits et les tensions, et contraignent ainsi davantage de personnes dans le monde à quitter leur foyer. Nous soulignons la nécessité d'élaborer des stratégies de prévention afin de réduire les risques climatiques et d'accroître la résilience, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées. Nous reconnaissons l'importance de la préservation de la biodiversité et exprimons notre soutien à la COP15 à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Kunming (Chine) en octobre 2021, sous le thème *Civilisation écologique – Construire un avenir commun pour toute la vie sur Terre*.
13. La pandémie de COVID-19 a également entraîné des menaces croissantes pour nos principes et institutions démocratiques. Pour faire face à la pandémie, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire des États ont dû prendre des décisions difficiles, concernant notamment la restriction de la liberté de circulation, qui ont parfois suscité des désillusions et une perte de confiance des citoyens dans les processus politiques et leurs représentants. Si elle n'est pas maîtrisée, cette dissension, qui est souvent alimentée par la désinformation et les idéologies extrémistes, peut créer de graves menaces pour nos institutions et la sécurité physique de nos législateurs et de notre personnel. Les gouvernements doivent prendre des mesures axées sur l'être humain qui respectent pleinement les droits de l'homme pour restaurer la confiance du public, qui a été érodée pendant la pandémie. Les parlements

doivent faire office de pôles de responsabilité démocratique et de transparence, y compris pour les mesures de lutte contre la COVID-19, en tenant compte systématiquement de l'engagement public dans leurs travaux. Cette démarche permettra de renforcer leur légitimité et la qualité des processus parlementaires.

14. Les parlements sont restés opérationnels malgré les restrictions imposées à la possibilité qu'ils avaient de se réunir en présentiel. Cette situation a donné lieu à une innovation sans précédent, qui a fait passer les technologies de l'information et des communications (TIC) de l'arrière-plan au cœur même des chambres parlementaires, permettant de travailler à distance, de tenir des séances à distance et même de voter à distance dans de nombreux pays. Nous encourageons les parlements à continuer d'innover et d'élargir l'utilisation des technologies numériques afin d'être bien préparés aux urgences futures, d'être plus accessibles et de renforcer leur responsabilité, leur transparence et leur ouverture au public.
15. Si les technologies de l'information et des communications ont permis au monde de rester aussi interconnecté que possible et ont contribué à accroître la prospérité, le développement et la sécurité à tous les niveaux, l'utilisation accrue dont nous en faisons comporte des risques considérables nous exposant aux cyber-attaques et à la cybercriminalité. Internet et, tout particulièrement, les réseaux sociaux constituent un terreau fertile pour la désinformation, la manipulation et la diffusion de fausses nouvelles et de mensonges, la discrimination, le harcèlement, les discours de haine et la violence. La surveillance de masse accrue, la dépendance excessive à l'égard des algorithmes et de l'intelligence artificielle et leur utilisation non réglementée, ainsi que la vie privée en ligne sont également des préoccupations pressantes.
16. Toutes les parties prenantes doivent observer des principes, des règles et des normes pour se comporter de manière responsable dans le contexte des TIC. Nous demandons à la communauté mondiale de se mobiliser et d'établir un cadre multilatéral pour réglementer l'utilisation des technologies numériques et imposer une plus grande responsabilité aux grandes sociétés de technologie. Plus généralement, nous devons œuvrer à une approche consensuelle mondiale de la gestion de ces difficultés, y compris celles concernant la sécurité et la confidentialité des données, les conséquences de l'utilisation de l'intelligence artificielle et l'aspect éthique de l'innovation scientifique et technologique, dans le strict respect de nos droits et obligations en matière de droits de l'homme.
17. Nous sommes fermement convaincus qu'une communauté internationale partageant un avenir collectif pour l'humanité a des intérêts et aspirations mutuels étroitement liés. Les défis communs ne peuvent être surmontés que par des mesures, une coordination et une collaboration mondiales entre toutes nos nations. Nous réaffirmons donc le rôle clé du multilatéralisme, avec l'ONU en son cœur. En outre, nous soutenons fermement les efforts déployés par l'UIP pour faire participer et mobiliser les parlements et les parlementaires dans le cadre des grands processus internationaux et des engagements mondiaux, renforçant ainsi la dimension parlementaire de la gouvernance mondiale. Nous devons continuer de réexaminer, de revitaliser et de renouveler le multilatéralisme, afin de veiller à ce que le point de vue des parlementaires soit entendu à l'ONU et dans les autres forums internationaux.
18. Nous félicitons le Parlement autrichien et l'UIP, notre organisation mondiale de parlements nationaux, de nous avoir réunis pour ce sommet parlementaire à un moment aussi historique. Nous nous engageons à ramener cette Déclaration dans nos pays et nos parlements, et à donner suite avec diligence à ses principales recommandations. Nous nous réjouissons de nous réunir à nouveau sous les auspices de l'UIP et en coopération avec les Nations Unies, afin de partager nos expériences et de rendre compte des progrès accomplis.

Réserves exprimées :

Sur le paragraphe 4 (égalité des sexes) et le paragraphe 12 (changements climatiques) : par la Turquie.

Sur les concepts de "mesures axées sur l'être humain" (paragraphe 13) et de "communauté internationale partageant un avenir collectif pour l'humanité" (paragraphe 17) : par l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Suisse.